



**CÉAS de la Mayenne**  
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère  
53000 Laval  
Tél. 02 43 66 94 34  
Mél. ceas53@orange.fr  
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

**Contributeurs pour ce numéro :**  
Claude Guioullier,  
Nathalie Houdayer.

Vendredi 14 mars 2014

N° 541



## Politique

### « Blanc »... ce n'est pas « nul » !

Dès les élections européennes de mai 2014 (mais pas pour les élections municipales de mars), la loi n° 2014-172 du 21 février 2014 permettra de prendre en compte le vote blanc (papier blanc ou enveloppe vide) séparément du vote nul. Cependant, les votes blancs ne seront pas comptabilisés parmi les suffrages exprimés <sup>(1)</sup>. *Maire info* du 13 février 2014 souligne que « si les votes blancs avaient été comptabilisés dans les suffrages exprimés, ni Jacques Chirac en 1995 ni François Hollande en 2012 n'auraient atteint les 50 % ».

Selon François Zocchetto, rapporteur du texte au Sénat, ces nouvelles modalités ont l'intérêt de « rendre justice aux électeurs qui font l'effort de se déplacer au bureau de vote et d'accomplir ainsi leur devoir civique ». De son côté, Alain Vidalies, ministre délégué chargé des Relations avec le Parlement, s'interroge : cette mesure « renforcera-t-elle la participation aux élections ? Sera-t-elle un rempart contre le vote en faveur des extrêmes, qu'on assimile souvent à un vote de contestation ? »

### Municipales : tous les candidats des 261 communes mayennaises

La Préfecture de la Mayenne a mis en ligne le nom et le prénom de tous les candidats aux élections municipales pour les 261 communes du département : [www.mayenne.gouv.fr/](http://www.mayenne.gouv.fr/), > « Les élections municipales 2014 », puis « Retrouvez les candidats aux élections municipales de votre commune ». Enregistrer la commune et valider.



## Gérontologie

### Les personnes âgées dépendantes, les médecins généralistes et les intervenants à domicile

En 2008, selon une enquête de l'Insee et de la Drees, la France compte 1,3 million de personnes âgées de 60 ans ou plus en situation de dépendance, soit près d'une personne de cette classe d'âge sur dix. Après 85 ans, près de quatre personnes âgées sur dix sont dépendantes. Sont considérées comme telles les personnes ayant besoin d'être aidées pour effectuer des activités courantes de la vie quotidienne (toilette, habillage, alimentation, déplacements...). Ainsi, une personne dépendante peut avoir conservé toute son autonomie, ou bien l'avoir plus ou moins perdue – l'autonomie étant la capacité et la liberté de décider pour soi-même.

Selon une étude de la Cnamts, les médecins généralistes ont effectué, en moyenne, quel que soit le type de patients pris en charge, 5 100 actes en 2010. Les visites à domicile, en forte diminution ces dernières années, représentent 12 % de ces actes (les autres correspondent à des consultations et des actes en cabinet). Pour les personnes âgées dépendantes, les visites à domicile constituent 84 % des actes.



<sup>(1)</sup> – La proposition de loi initiale, enregistrée à l'Assemblée nationale le 24 juillet 2012 et présentée par François Sauvadet (UDI), prévoyait que les bulletins blancs « entrent en compte pour la détermination des suffrages exprimés ».

La complexité des prises en charge pour les personnes âgées dépendantes se traduit en termes de durée de consultation. Au domicile (hors temps de déplacement), la durée moyenne que les médecins déclarent est de 25 mn et, en cabinet, de 23 mn. Sur l'ensemble des patients, la durée moyenne est, par exemple, de 18 mn en cabinet.

La législation française place le médecin généraliste au centre de la prise en charge de la personne âgée dépendante vivant à domicile, en lui confiant notamment la responsabilité de « s'assurer de la coordination des soins nécessaires à ses patients » (art L.4130-1 du Code de la santé publique). De fait, 59 % des médecins généralistes déclarent téléphoner aux aidants pour assurer la continuité des soins. En outre, près de deux fois sur trois, le médecin généraliste est à l'origine de la mise en place d'une aide professionnelle à domicile : soit il a contacté le service d'aide à ce sujet (16 %), soit il a conseillé à l'entourage de le faire (50 %).

### « Une meilleure coordination (...) serait bénéfique »

Dans près de huit situations sur dix, les personnes âgées dépendantes ont besoin d'une aide régulière pour la toilette ou pour des soins d'hygiène. Comme intervenants pour ces actes, les médecins citent en premier lieu les infirmiers libéraux (50 %), puis les aides à domicile (34 %), les aides-

soignants de services de soins infirmiers à domicile (25 %) et, enfin, les proches des personnes âgées (18 %). Dans un cas sur sept, plusieurs professionnels se partagent l'aide à la toilette et les soins d'hygiène (le plus souvent un infirmier libéral et une aide à domicile). Dans près d'un cas sur dix, ces tâches sont assurées à la fois par l'entourage et par un ou plusieurs intervenants professionnels.

Lorsqu'une aide à domicile a été mise à contribution pour des toilettes, dans près d'un cas sur cinq (19 %), le médecin généraliste a contacté lui-même le service d'aide à domicile afin d'assurer la mise en place de l'intervention. Et dans 56 % des cas, il a conseillé à l'entourage d'y avoir recours.

Interrogés de façon plus générale sur les facteurs susceptibles d'améliorer la prise en charge des personnes âgées dépendantes dans leur ensemble, neuf médecins sur dix déclarent qu'une meilleure coordination entre eux, les services hospitaliers et les intervenants à domicile serait bénéfique. Cependant, lorsqu'ils déclarent souhaiter une coordination plus formelle, 82 % des médecins seraient prêts à réaliser eux-mêmes cette coordination... moyennant une rémunération associée pour la moitié d'entre eux.

**Source :** « La prise en charge en médecine générale des personnes âgées dépendantes vivant à domicile », Drees, *Études et Résultats* n° 869 de février 2014 (6 pages).



## À vos agendas

### Le mercredi 19 mars, à Mayenne Les troubles psychiques

Le mercredi 19 mars, à 20 h 30, salle Grimaldi, à Mayenne, dans le cadre de la 25<sup>e</sup> édition de la Semaine d'information en santé mentale, l'Union nationale des amis et familles de malades psychiques de la Mayenne (Unafam 53) organise une soirée conférence-débat sur : « Troubles psychiques : aider à comprendre et apprendre à accompagner ».



Renseignements : tél. 06 88 14 92 68.

### Le mardi 1<sup>er</sup> avril, à Château-Gontier À table les enfants !

Le mardi 1<sup>er</sup> avril, à 20 h 30, à la mairie annexe de Bazouges, à Château-Gontier, la Coordination départementale des dispositifs de soutien à la Parentalité organise une soirée-débat sur « À table les enfants ! Bien manger à l'école comme à la maison », avec l'intervention de Gilles Daveau, cuisinier, spécialiste de la cuisine alternative, et de Marina Chardron, animatrice du Civam-Bio. Gratuit et ouvert à tous.



Renseignements : tél. 02 43 09 55 80.

### Le mercredi 19 mars, à Laval Habiter la frontière

Le mercredi 19 mars, à 18 h 30, à L'Avant-Scène, allée du Vieux-Saint-Louis, à Laval, la Mission de lutte contre les discriminations de la ville de Laval organise une conférence-débat sur le thème « Habiter la frontière », dans le cadre des Semaines d'éducation contre le racisme et les discriminations. Cette conférence sera animé par Léonora Miano, romancière camerounaise, lauréate du prix Fémina 2013 pour *La saison de l'ombre* (éd. Grasset).



Renseignements : tél. 02 43 49 45 77



« Les retraités aisés ont un capital important, peu productif, placé dans l'immobilier et dans des résidences secondaires peu occupées. Ces retraités, souvent des héritiers, sont prompts à s'alarmer pour défendre leurs intérêts : celui-ci s'afflige de l'imposition des plus-values mobilières ou immobilières, plus-values pourtant gagnées en dormant. Globalement, ces retraités aisés adoptent des comportements de rentiers et font pression sur les gouvernements pour maintenir un système fiscal qui leur est avantageux et parfois peu favorable aux actifs, aux jeunes générations pauvres et à la prise de risque ».

Pierre Merle, sociologue, professeur à l'Université européenne de Bretagne, « Une réforme des retraites plus juste », *Le Monde* du 27 août 2013.